



Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLÈRE

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
Reçu en préfecture le 05/03/2024
Publié le 05/03/2024
ID : 064-216401299-20240305-20240302-DE

Délibération n° 2024-03-02

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLÈRE

SÉANCE DU LUNDI 4 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 4 mars à 18 heures 30, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :
27/02/2024
Date d'affichage :
27/02/2024

Présents : M. LALANNE, M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. CHAVIGNÉ, M. OCHEM, Mme FRANCO, M. MAZODIER, Mme AUCLAIR, Mme FERRER, M. BAYSSAC, Mme DE BOISSEZON, M. CABANES, Mme LOURAU, M. COLLET, Mme LABOURET, M. MAUBOULES, M. BALMORI, Mme GARCIA-ORCAJADA, Mme FOURCADE, Mme VEILHAN, M. LARCHER, M. LESCHIUTTA, M. FRETAY, Mme FLOUS, M. DEFRASNE.

Nombre de membres :
Afférents : 33
Présents : 25
Qui ont pris part au vote : 32

Absents excusés : M. NASSIEU-MAUPAS, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. TALAALOUT, Mme WEISS, M. MONTAUT, Mme SCHIANO, M. RIBETTE, Mme BOGNARD.

Votes :
Pour : 32
Contre :
Abstentions :

Pouvoirs : M. NASSIEU-MAUPAS à M. MAUBOULES, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA à Mme FRANCO, M. TALAALOUT à M. CABANES, Mme WEISS à Mme DE BOISSEZON, M. MONTAUT à M. LALANNE, M. RIBETTE à M. FRETAY, Mme BOGNARD à Mme FLOUS.

Secrétaire de séance : Mme Corinne FLOUS

N° 2024-03-02

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Considérant la demande de Mme Christine FERRER de siéger à la commission Travaux-Urbanisme ;

Vu la délibération n°2023.11.06 désignant les membres des 8 commissions municipales ;

Considérant qu'il convient de modifier la composition des commissions municipales ;

Monsieur le Maire propose la nouvelle composition des commissions municipales (M. le Maire, Jean-Yves

LALANNE, étant président de droit de toutes les commissions) :

COMMISSION TRAVAUX-URBANISME :

Arnaud JACOTTIN, Véronique MATHIEU-LESCLAUX, Thomas CHAVIGNÉ, Natalie FRANCO, Ornella AUCLAIR, Frédéric MAZODIER, Christine FERRER, François COLLET, Mathilde LABOURET, Patrick MAUBOULES, Françoise LAHERRERE-SOUVIRAA, Louis BALMORI, Jean-François MONTAUT, Jérôme RIBETTE, Stéphanie BOGNARD, Christophe LESCHIUTTA, Frédéric DEFRASNE.

COMMISSION FINANCES :

Ornella AUCLAIR, Véronique MATHIEU-LESCLAUX, Arnaud JACOTTIN, Natalie FRANCO, Jean-Philippe NASSIEU-MAUPAS, François COLLET, Louis BALMORI, Jérôme RIBETTE, Christophe LESCHIUTTA, Stéphanie BOGNARD.

COMMISSION ÉDUCATION-JEUNESSE :

Thomas CHAVIGNÉ, Julien OCHEM, Julien BAYSSAC, Thérèse DE BOISSEZON, Sylvie LOURAU, Mohamed TALAALOUT, Bénédicte VEILHAN Stéphanie BOGNARD, Pascal FRETAY, Corinne FLOUS.

COMMISSION SPORTS :

Frédéric MAZODIER, Julien BAYSSAC, Patrick MAUBOULES, Louis BALMORI, Mohamed TALAALOUT, Jean-François MONTAUT, Stéphanie BOGNARD, Pascal FRETAY, Corinne FLOUS.

COMMISSION SOLIDARITÉS :

Véronique MATHIEU-LESCLAUX, Ornella AUCLAIR, Frédéric MAZODIER, Jean-Philippe NASSIEU-MAUPAS, Christine FERRER, Thérèse DE BOISSEZON, Patrick MAUBOULES, Louis BALMORI, Maryse FOURCADE, Jérôme RIBETTE, Christophe LESCHIUTTA.

COMMISSION PARTICIPATION CITOYENNE-VIE ASSOCIATIVE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :

Christine FERRER, Thomas CHAVIGNÉ, Jacques CABANES, Sylvie LOURAU, Mathilde LABOURET, Béatrice GARCIA-ORCAJADA, Maryse FOURCADE, Johanna WEISS, Christian LARCHER, Stéphanie BOGNARD, Frédéric DEFRASNE.

COMMISSION CULTURE-PATRIMOINE :

Julien OCHEM, Julien BAYSSAC, Jacques CABANES, Mathilde LABOURET, Françoise LAHERRERE-SOUVIRAA, Louis BALMORI, Béatrice GARCIA-ORCAJADA, Christian LARCHER, Corinne FLOUS, Frédéric DEFRASNE.

COMMISSION VILLE DURABLE-TRANSITION ÉNERGÉTIQUE-COOPERATIONS DÉCENTRALISÉES :

Natalie FRANCO, Julien OCHEM, Christine FERRER, Thérèse DE BOISSEZON, Jacques CABANES, Sylvie LOURAU, François COLLET, Béatrice GARCIA-ORCAJADA, Johanna WEISS, Jean-François MONTAUT, SCHIANO Valérie, Jérôme RIBETTE, Pascal FRETAY.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- **D'ABROGER** la délibération N°2023.11.06 ;

- **D'APPROUVER** la composition des commissions présentée ci-dessus.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- 1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean-Yves LALANNE

